

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier			
Le nombre de votants est de : 15 membres Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement			
Date de la réunion : 04/11/2021	Avis sans rapporteurs	Avis sur une DEP en 49 concernant la réhabilitation du Manoir de Trélazé N° de projet Onagre : 2021-09-33x-01032	Avis : Favorable sous conditions

Présentation du dossier par le pétitionnaire.

La demande de dérogation concerne la rénovation d'un manoir où sont présentes des chiroptères et d'Hirondelles rustiques.

L'évitement mis en œuvre permet de conserver le bâtiment et l'accès des chiroptères à l'étage. Il a été choisi de conserver un maximum de bois de structure du manoir ainsi que des arbres présents dans le parc, ces derniers hébergeant du Grand Capricorne.

La réduction consiste en l'optimisation de l'éclairage.

Pour la compensation, des nids artificiels pour les hirondelles seront posés.

Une mesure d'accompagnement sera mise en œuvre, elle permettra de conserver un corridor écologique.

Le CSRPN s'interroge sur l'intérêt de la pose de nids pour les Hirondelles rustiques et souhaite que le demandeur respecte plutôt la doctrine émise par la DREAL des Pays de la Loire (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/arrete-type-pour-la-destruction-de-nids-d-a4298.html>).

Le CSRPN remarque tout de même qu'il est prévu de mettre des clous permettant l'installation spontanée des hirondelles, la pose de nids est un plus.

Le CSRPN s'interroge sur la durée des travaux et la date de commencement. Si les travaux commencent trop tard, il sera difficile d'éviter la période de présence des espèces.

Le demandeur précise que les travaux doivent commencer dès que possible et durer 4 mois. Le marché est actuellement en cours de finalisation. Un suivi est prévu dès mars.

Avis favorable pour la dérogation espèces protégées concernant la réhabilitation du Manoir de Trélazé **assorti de la condition** d'intégrer les éléments de la doctrine régionale des Pays de la Loire concernant les hirondelles et martinets.

Vote :

Favorable : 14

Abstention : 1

Défavorable : 0

Date de signature : 02/12/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire

Willy Chéneau

